



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<https://preprod.uniopss.asso.fr/handicap/assurance-maladie-financera-la-guidance-parentale-pour-les-parents-denfants-porteur-de>

L'Assurance maladie financera la guidance parentale pour les parents d'enfants porteur de TND

La Loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 prévoit la prise en charge par l'Assurance maladie d'un programme de guidance parentale pour les parents d'enfants porteurs de troubles du neurodéveloppement (TND).

 Publié le 26 janvier 2026

 De Uriopss Nouvelle-Aquitaine

HANDICAP

BRÈVE

INFO NATIONALE



Ce programme sera intégré au parcours de bilan et d'intervention précoce, avec des modalités précisées par décret.

La guidance parentale vise à aider les parents à comprendre le fonctionnement de leur enfant et à soutenir son développement (autonomie, communication, interactions sociales). Elle est assurée par des professionnels spécialisés (psychologues, éducateurs, psychomotriciens...) selon des pratiques structurées et fondées sur les recommandations de la HAS.

Le financement concernera notamment les professionnels non conventionnés intervenant dans les PCO, à la suite d'expérimentations jugées efficaces.

[Consulter les recommandations de la HAS](#)

[Consulter la LFSS 2026](#)